

# MOBILISATION DE LA PRESTATION ACCEA EN APPRENTISSAGE

## 1. IDENTIFICATION du besoin de mobilisation de la prestation Accea par le Centre de formation et le Référent de parcours.

### PREMIERE MOBILISATION D'ACCEA PAR LE CENTRE DE FORMATION

- Le centre de formation prend contact avec le chargé d'appui du CRFH
- Le CRFH : Explicite la procédure / Communique au centre de formation ses identifiants et code d'accès au logiciel ICARE (interface dématérialisée permettant de saisir les demandes de financement de la prestation Accea)
- Si ce n'est pas déjà fait, le centre de formation devra formaliser son engagement au regard de la politique régionale de formation des personnes en situation de handicap [PRAFQPH Nouvelle-Aquitaine] avec l'appui du CRFH : la prestation Accea est mobilisable sans délais, mais son règlement est conditionné à la formalisation effective de l'engagement.

## 2. CO-REDACTION du formulaire de demande Accea (centre de formation / référent de parcours)

- Le centre de formation télécharge le formulaire de demande Accea sur ICARE,
- Il le renseigne avec les éléments qu'il possède,
- Il l'adresse au référent de parcours pour qu'il le complète.

## 3. MOBILISATION du PARTENAIRE SPECIALISE HANDICAP [P.A.S. / Structure médico-sociale / Emploi accompagné].

Dans l'hypothèse de mobilisation d'un prestataire P.A.S. [Agefiph / Fiphfp] :

- Le référent de parcours (Pôle emploi / Cap emploi / Mission locale) prescrit la P.A.S. utile à la réalisation du diagnostic,
- La demande Accea est adressée au P.A.S. identifié par le référent de parcours.

## 4. SIGNATURE du formulaire de demande Accea : le formulaire est signé par le centre de formation, le référent du parcours, la personne et le partenaire spécialisé handicap.

## 5. SAISIE dans ICARE :

- Après réception de la demande Accea signée par le partenaire spécialisé handicap, le référent handicap du centre de formation saisit la demande sur ICARE et intègre en pièces jointes : le formulaire de demande Accea signé par tous les acteurs concernés + la copie du titre de bénéficiaire de l'OETH.
- Puis il valide la demande sur Icare.
- Le CRFH instruit la demande et émet un avis, avant communication à l'Agefiph.

## 6. NOTIFICATION DE DECISION ACCEA : L'Agefiph notifie sa décision d'accord ou de refus du financement au centre de formation, au référent de parcours, au partenaire spécialisé handicap et au CRFH.

## 7. MISE EN ŒUVRE D'ACCEA :

- Le référent handicap organise la réunion partenariale avec tous les acteurs.
- Il complète le « Dossier de préconisations d'aménagement » et le fait valider par tous les partenaires.

## 8. CLÔTURE DE LA PRESTATION

- Le référent handicap joint à sa saisie sur Icare : le dossier de préconisations, une facture de 500€ et un RIB.
- Le CRFH instruit la phase de clôture de la prestation.
- Une notification de règlement de la prestation est adressée au centre de formation par le CRFH.

### DEMANDE DE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS :

**Apprenti secteur privé :** Toute demande de financement des aménagements est à formuler auprès de l'AGEFIPH, via le CRFH, dans le dossier « Apprentissage - Demande de financement des aménagements pédagogiques ». Ce dossier vous sera adressé par le CRFH à l'issue d'Accea. Ce dossier dûment complété est à retourner au CRFH en charge d'instruire la demande de financement et de la présenter en commission AGEFIPH.

**Apprenti secteur public :** Toute demande de financement des aménagements est à adresser à l'employeur, qui aura la charge d'en solliciter la prise en charge auprès du FIPHFP.

**Pour toutes précisions sur la mise en œuvre d'Accea :**

**Contactez le chargé(e) d'appui du CRFH**

(Cf. Coordonnées au verso)



## Centre Ressource Formation Handicap

Association Handic'aptitude - 202, rue d'Ornano 33000 BORDEAUX

Tél : 05 57 29 20 12 / [accueil@crfh-handicap.fr](mailto:accueil@crfh-handicap.fr)

<https://crfh-handicap.fr>

### LISTE DES CHARGES D'APPUI TERRITORIAUX DU CRFH

Animation d'équipe - Emmanuelle LAW-LEE : [e.law-lee@crfh-handicap.fr](mailto:e.law-lee@crfh-handicap.fr)

#### Antenne Limoges

4, rue Villaris - 87000 Limoges

Creuse / Corrèze / Haute Vienne

Gisèle TEIXEIRA-VAZ : [g.teixeira-vaz@crfh-handicap.fr](mailto:g.teixeira-vaz@crfh-handicap.fr) / 06 38 16 10 52

#### **Dordogne**

Cathy DENDIEVEL : [c.dendievel@crfh-handicap.fr](mailto:c.dendievel@crfh-handicap.fr) / 05 57 29 20 12

Stéphane RIGAL : [s.rigal@crfh-handicap.fr](mailto:s.rigal@crfh-handicap.fr) / 06 73 76 31 34

#### Antenne Poitiers

6, rue de la Goélette - 86280 Saint-Benoit

Charente / Charente-Maritime / Deux Sèvres / Vienne

Laura TOUCHARD : [l.touchard@crfh-handicap.fr](mailto:l.touchard@crfh-handicap.fr) / 06 38 16 11 56

Pascaline TOUTAIN : [p.toutain@crfh-handicap.fr](mailto:p.toutain@crfh-handicap.fr) / 07.85.99.46.63

#### Antenne Bordeaux

##### **Gironde**

Audrey BAIGNEAU : [a.baigneau@crfh-handicap.fr](mailto:a.baigneau@crfh-handicap.fr) / 05 57 29 20 12

Vanessa CAIRO : [v.cairo@crfh-handicap.fr](mailto:v.cairo@crfh-handicap.fr) / 05 57 29 20 12

Frédéric DEBELFORT : [f.debelfort@crfh-handicap.fr](mailto:f.debelfort@crfh-handicap.fr) / 05 57 29 20 12

##### **Landes**

Audrey BAIGNEAU : [a.baigneau@crfh-handicap.fr](mailto:a.baigneau@crfh-handicap.fr) / 05 57 29 20 12

Michelle HESRY : [m.hesry@crfh-handicap.fr](mailto:m.hesry@crfh-handicap.fr) / 06 77 48 50 36

##### **Lot-et-Garonne**

Frédéric DEBELFORT : [f.debelfort@crfh-handicap.fr](mailto:f.debelfort@crfh-handicap.fr) / 05 57 29 20 12

Stéphane RIGAL : [s.rigal@crfh-handicap.fr](mailto:s.rigal@crfh-handicap.fr) / 06 73 76 31 34

##### **Pyrénées-Atlantiques**

Cathy DENDIEVEL : [c.dendievel@crfh-handicap.fr](mailto:c.dendievel@crfh-handicap.fr) / 05 57 29 20 12

Michelle HESRY : [m.hesry@crfh-handicap.fr](mailto:m.hesry@crfh-handicap.fr) / 06 77 48 50 36